Est-il possible de passer d'un IEP à une L2 en droit ?

Par **Lotalil**, le **01/11/2011** à **19:52**

Bonsoir,

Je suis actuellement en première année à sciences Po Rennes.
Je me suis vite rendue compte que seuls les cours de droit m'intéressaient, le reste des cours ne me plaisent aucunement.

Je pense qu'il n'est pas possible de passer au second semestre à l'université de Rennes 1 mention droit. Mais je voulais savoir s'il était tout de meme possible de passer en L2 de droit après cette première année de sciences Po ?

Merci pour vos réponses !

Par **Lotalil**, le **01/11/2011** à **20:33**

Je vais essayer de me renseigner comme je peux mais le problème c'est que les informations sur l'université de rennes ne sont pas très accessibles... trop d'étudiants à s'occuper.

Tu es rentrée en L1 toi donc, je sais que je peux faire une L1 en droit mais ça me gênerai de faire encore une fois une première année alors qu'à l'IEP on a quelques cours de droit qui permettent d'avoir des bases.

Par **Lotalil**, le **01/11/2011** à **21:14**

Merci pour tes informations en tout cas

et bon courage à toi aussi !

Par **castielle**, le **01/11/2011** à **22:15**

Alors Lotalil je réponds à ton topic puisque j'ai moi même bénéficié d'une passerelle! Je viens d'une première année de médecine et je suis rentrée en 2ème année de droit directement.

Alors, certes moi ce n'était pas à la fac de rennes et je ne venais pas de science po.

Pour ce genre d'équivalence il a deux choses à savoir : la première il faut que tu valides impérativement ton année de science po c'est à dire 10 de moyenne. (je connais quelqu'un à scienco po rennes qui n'a pas eu la moyenne en 1ère année et qui a du repartir en première année de science éco à la fac).Donc impératif que tu réussisses ton année à science po, la deuxième année de droit ne peut pas être ton plan B en cas d'échec à science po.
Ensuite ton dossier passe devant une commission, et ils étudient tes notes de manière plus approfondie (en gros si tu as 8 ou 9 en droit à science po ca va être difficile à motiver comme réorientation)et tes notes du bac (si tu as eu une mention ça peut aider je pense, par mention je ne parle pas de la mention assez bien elle vaut pas grand chose pour ne pas dire rien).

Sinon, concrétement, tu retire un dossier à la fac courant juin, j'ai du personnellement attendre fin juillet (dans une attente interminable) pour avoir une réponse de l'administration.

Sache toutefois que même si tu obtiens l'équivalence, il est possible que tu es une ou des matières de première année à valider.

Si tu as d'autres questions n'hesite pas.

Pour ce qui est maintenant de passer directement en droit au second semestre je pense que c'est possible puisque je connais des gens de médecine qui l'ont fait après l'annonce des résultats de janvier mais je te le déconseille vivement d'abord parce que ces gens là on souvent dû de toute manière refaire une première année de droit l'année d'après et les quelques uns qui ont eu des resultats brillants ont de toute manière leur premier semestre de L1 à rattraper en même temps que leur premier semestre de L2 (en gros ils n'ont pas eu de validation des aquis et ont leur demande tout de même une premiere année complete, du coup ils sont passés AJAC en quelque sorte) ce n'est donc, à mon avis, pas très intéressant comme solution.

Par **Lotalil**, le **01/11/2011** à **22:24**

Merci pour ta réponse complète !
Je sais maintenant quoi faire, la fac de droit n'est pas mon second choix si je décide vraiment d'y aller !
C'est vrai qu'à sciences Po Rennes on ne peut pas redoubler mais 98% des élèves ont leur année donc je ne me fais pas trop de soucis pour ça, même démotivée je continue à travailler mais j'essaierai de réussir au mieux les épreuves de droit ! (de toute manière c'est tout ce qui m'intéresse vraiment)
Pour la mention je ne me fais aucun soucis j'ai été admise à Rennes grâce à ça.

Par contre qu'entends tu par valider des cours de 1ère année ? Refaire les épreuves qu'il y a eu ?

Merci encore tu m'éclaires beaucoup !

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **castielle**, le **02/11/2011** à **01:03**

Alors je ne sais pas ce qu'on enseigne à science po en première année mais si ça n'a pas changé depuis que mon père est passé (et oui ça date ! ^^) vous devez surement étudier le droit constitutionnel et peut être aussi les institutions administratives et l'économie politique, comme en droit.

Ce qui peut éventuellement te manquer c'est le droit civil donc si il y a une seule matière qu'on te demanderas de repasser ce sera celle là et encore ce n'est même pas sûr (ça dépend des facs, il est même possible qu'on ne te demande rien).

En ce qui me concerne j'ai juste le droit civil à repasser, c'est pas un drame.En même temps j'avais même pas vraiment de droit l'année dernière donc je ne me plains pas, j'avoue que parfois mes lacunes en droit constitutionnel sont gênantes pour comprendre le droit administratif mais ça reste gérable.

effectivement oui, par repasser des matières, j'entendais qu'il fallait repasser leurs examens .

Je te conseille tout de même, en juin, d'envoyer ton dossier dans plusieurs facs au cas où (Rennes,Angers, Nantes au moins).
A angers, je sais qu'il y a de bonnes chances que ton dossier passe, je ne connais pas les autres facs.

Et oui une mention ça peut toujours servir, moi qui ais toujours pensé que ma mention très bien me servirait juste à faire joli sur un CV j'étais bien contente qu'elle soit là quand j'ai voulu changer d'orientation.

Ah oui j'allais oublier on te demande aussi une lettre de motivation dans le dossier (ça me paraissait évident).

Par **Lotalil**, le **02/11/2011** à **10:00**

je me suis renseignée les demandes d'inscription pour changer d'orientation (passer en L2,L3 ou master) se font à partir de fin février.

Et en effet j'ai du droit constitutionnel et du droit des institutions ainsi que de l'économie politique.

Merci encore pour tes conseils

Par **Alicem**, le **10/06/2014** à **20:04**

Et pour passer d'une troisième année d'IEP a un master de droit, c'est possible ?

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés